

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
L'HÉRAULT
CANTON DE
LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_251210_139

portant sur

TRAVAUX DE RESTAURATION DES BERGES ET DES ABORDS DU MOULIN DE TIRRONNAN SUR LA COMMUNE DE ROQUEREDONDE SUITE AUX CRUES DE 2023 PAR L'ENTREPRISE FERRINI

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la consultation menée en vue des travaux de restauration des berges et des abords du Moulin de Tirronnan sur la Commune de Roqueredonde suite aux crues de 2023 et la proposition financière de l'entreprise Ferrini,

CONSIDÉRANT la nécessité de poursuivre les travaux des berges et des abords des ouvrages suite aux crues de 2023,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : D'accepter la proposition financière de l'entreprise Ferrini pour la réalisation des travaux de restauration des berges et des abords du Moulin de Tirronnan sur la Commune de Roqueredonde suite aux crues de 2023, estimée à vingt-quatre-mille-neuf-cent-soixante-douze euros Hors Taxes (24 972,00€ HT), soit vingt-neuf-mille-neuf-cent-soixante-six euros quarante centimes Toutes Taxes Comprises (29 966,40€ TTC), conformément au devis annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 2** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20251210-lmc122848-AR-1
1

Date de télétransmission : 10/12/25
Date de publication : 16/12/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le dix decembre deux mille vingt-cinq,

Le Président
Jean-Luc REQUI

SARL FERRINI et FILS
6 PRAE Cavaillé Coll
34 600 BEDARIEUX
Tél : 04 67 23 80 79 - Mob : 06 78 72 65 95
Mail : contact@sarl ferrini.fr

BATIMENTS
TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT
TRAVAUX DE LA PIERRE



DEVIS

NUMERO	DATE
125163A	24 juin 2025

Etabli par : Pierre DAVID

CC Lodévois Larzac

1 place Francis Morand
34700 LODEVE

Roqueredonde - Restauration Berges et OA Moulin de Tirronnan suite crue 2023

Désignation		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
1	Travaux préparatoires				
1.1	Installation de chantier, gestion du matériel, transferts, nettoyage et rempiement en fin d'opération	FT	1.00	1 180.00	1 180.00
1.2	Isolement de la zone travaux et déviation provisoire du cours d'eau, y compris remise en état en fin d'opération	FT	1.00	2 300.00	2 300.00
1.3	Enlèvement d'arbres couchés obstruants le cours d'eau	U	2.00	641.00	1 282.00
1.4	Curage et nettoyage général des atterrissements et végétation dans la zone travaux	ML	30.00	48.00	1 440.00
1.5	Installation et entretien d'un filtre anti pollution	FT	1.00	940.00	940.00
Total Travaux préparatoires					7 142.00
2	Réparation du Bajoyer rive gauche (Talon de la culée)				
2.1	Sciage et démolition du talon de la culée, y compris emport des matériaux excédentaires en centre de tri agréé	ML	4.00	97.00	388.00
2.2	Cure manuelle des atterrissements sous le talon	FT	1.00	396.00	396.00
2.3	Réalisation d'ancrages AHA diamètre 16mm au rocher et à la culée	KG	40.00	24.00	960.00
2.4	Construction d'armatures AHA façonnées	KG	80.00	7.00	560.00
2.5	Construction de coffrages soignés	ML	4.00	217.00	868.00
2.6	Fourniture et mise en œuvre de béton structurel soigneusement vibré	ML	4.00	284.00	1 136.00
Total Réparation du Bajoyer rive gauche (Talon de la culée)					4 308.00
3	Protection de berge en enrochement rive gauche amont				
3.1	Curage complémentaire pour ancrage de l'enrochement y compris emport des matériaux excédentaires en centre de	FT	1.00	872.00	872.00

Page 1 / 2

Paiement par virement bancaire à 30 jours - Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 € - taux de pénalité : 1,5 % x taux d'intérêt légal
CIC - Agence de Pézenas - Code banque: 10057 - Code Agence: 19043 - N° Compte: 00020042001 - Clé: 92 - IBAN: FR7610057190430002004200192
T.V.A. payée sur les encassemens - TVA: FR12637250036
SIRET: 63725003600034 - APE: 4213A - RCS MONTPELLIER 637 250 036

SUITE DEVIS N°125163A

Désignation		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
	tri agréé				
3.2	Construction d'un enrochement Ht brute 3m section moyenne 4.5m ³ /ml Total Protection de berge en enrochement rive gauche amont	T	50.00	98.00	4 900.00 5 772.00
4	Travaux rive droite amont				
4.1	Remise en positions de blocs contre la berge Total Travaux rive droite amont	FT	1.00	1 420.00	1 420.00 1 420.00
5	Recentrage du lit en amont				
5.1	Remise en position du cours d'eau suivant tracé avant crue 2023, y compris traitement de la berge rive droite Total Recentrage du lit en amont	ML	30.00	211.00	6 330.00 6 330.00
				Montant H.T.	24 972.00 €
				T.V.A. 20 %	4 994.40 €
				Montant T.T.C.	29 966.40 €

Devis valable 1 mois

Visa du représentant de l'entreprise	Signature et cachet du client
 <p>S.A.R.L. FERRINI et FILS N°6 - PRAE Craville-Coll 34600 MÉDILLAN Téléphone : 04 67 95... Fax : 09 70 06 80 62 Mail : contact@yafferrini.fr Siret : 637 250 036 00034</p>	Fait à , le